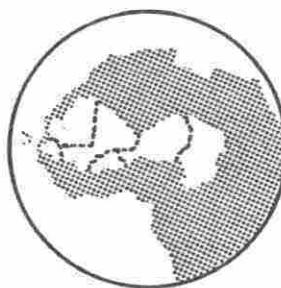


4288

OCDE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES



CILSS

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

CLUB DU SAHEL

SAHEL D(84) 242

Mai 1984

DIFFUSION GÉNÉRALE

GUIDE PRATIQUE DE COMPTABILISATION DES CHARGES RÉCURRENTES DES PROJETS ET OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT



AGRONET inc.

ANDRÉ MARTENS
CRDE (Université de Montréal)

SAHEL D(84)242

Mai 1984

GUIDE PRATIQUE DE COMPTABILISATION
DES CHARGES RECURRENTES
DES PROJETS ET OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT

Club du Sahel
OCDE - OECD
2, rue André Pascal
75775 PARIS CEDEX 16

CILSS
B.P. 7049
Ouagadougou
HAUTE VOLTA

22112
Copyright OCDE, 1984

AVANT-PROPOS

Cette étude a été coordonnée par les secrétariats du Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et du Club du Sahel (OCDE, Paris) et fut réalisée en vertu d'un contrat avec **l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI)**.

Les idées exprimées et les faits exposés dans ce document n'engagent que la responsabilité des auteurs. Ils ne représentent pas nécessairement les vues de l'ACDI, du CILSS, du Club du Sahel, d'Agrovet ou des autorités nationales.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	i
TABLE DES MATIÈRES	iii
PREMIÈRE PARTIE: CADRE GÉNÉRAL	1
DEUXIÈME PARTIE: LES TABLEAUX	7
TROISIÈME PARTIE: NOTES EXPLICATIVES	25
au tableau I	27
au tableau II	29
au tableau III	30
au tableau IV	31
au tableau V	33
au tableau VI	34
LISTE DES TABLEAUX	
I. Description du projet ou de l'opération	9
II. Synthèse des coûts du projet ou de l'opération (en unité monétaire du pays)	13
III. Coûts de mise en place (en unité monétaire du pays)	15
IV. Coûts de fonctionnement et d'entretien (en unité monétaire du pays)	17
V. Calcul des frais de personnel pour une année-type de fonctionnement (en unité monétaire du pays)	21
VI. Subvention sur achats d'intrants de production (en unité monétaire du pays)	23

PREMIÈRE PARTIE:
CADRE GÉNÉRAL

1. Des écoles délabrées, des hôpitaux sans médicaments, des canaux d'irrigation laissés à l'abandon, des routes difficilement praticables, ..., tel est un des paysages familiers de beaucoup de pays du tiers-monde au début des années 80. Le financement nécessaire à la mise en place de ces écoles, hôpitaux, réseaux d'irrigation et autres infrastructures avait été suffisant à l'origine. L'aide internationale y avait contribué. Peu ou rien n'avait toutefois été prévu pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures et équipements, une fois leur mise en place achevée et les bailleurs de fonds étrangers retirés.

C'est cette insuffisance de moyens matériels et humains nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures et équipements socio-économiques existant dans les pays du tiers-monde qui est appelée problème des charges récurrentes. Les dépenses en salaires et fournitures diverses (pièces détachées, carburant, médicaments, ...) rendues nécessaires par le fonctionnement et l'entretien des infrastructures et équipements ont, en effet, un caractère répétitif (tous les mois, tous les ans), d'où leur nom de "récurrentes".

Des rendements cultureaux sensiblement inférieurs aux moyennes internationales, des taux faibles de scolarisation, le mauvais état de santé et de nutrition de la population sont, dans beaucoup de cas, la manifestation du problème des charges récurrentes: il existe des infrastructures mais, faute de moyens, elles fonctionnent mal ou ne sont pas adéquatement entretenues.

La prise de conscience du phénomène des charges récurrentes est relativement récente. Elle présente même un caractère novateur, à la fois du point de vue théorique et pratique, par rapport aux idées reçues sur la croissance et le développement économiques: tout en admettant que les dépenses d'investissement (dites aussi de mise en place ou de développement) sont un facteur primordial de la croissance économique, on reconnaît dorénavant que le maintien et la consolidation de cette croissance, en bref un véritable développement, exigent une planification rigoureuse et détaillée des moyens qui seront mis en oeuvre pour que les investissements aient le rendement socio-économique attendu après leur mise en place initiale.

2. A la 4e Conférence du Club du Sahel tenue à Koweit en novembre 1980, les États membres du CILSS et les partenaires de la Communauté internationale ont examiné un rapport d'experts portant sur la problématique des charges récurrentes dans les États

membres (Gambie, Haute-Volta, Iles du Cap-Vert, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad)¹. A la 5e Conférence du Club du Sahel tenue à Bruxelles en octobre 1983, il a été recommandé que soit élaboré un Guide pratique de comptabilisation des charges récurrentes de fonctionnement et d'entretien des projets et opérations de développement destiné à mieux appréhender l'importance quantitative et la nature des charges concernées, soit au moment de l'élaboration et de l'évaluation ex ante des projets et des opérations, soit à celui de leur évaluation ex post.

Le présent Guide est le résultat de la recommandation de Bruxelles. Une première ébauche du Guide a été soumise aux critiques et commentaires du Groupe de réflexion méthodologique sur les charges récurrentes fonctionnant auprès du Club du Sahel et, d'autre part, a été évaluée et testée lors d'un séminaire technique sur les charges récurrentes organisé à Dakar en 1983 par la Direction de la planification du Ministère du Plan et de la Coopération de la République du Sénégal.

On a également tenu compte des réflexions qui ont été faites par les participants aux ateliers nationaux du Niger et du Mali sur les charges récurrentes.

3. Le Guide demande que soient complétés 6 tableaux (infra, deuxième partie) portant sur les coûts du projet ou de l'opération:

- | | |
|-------------|--|
| tableau I | : description générale du projet ou de l'opération |
| tableau II | : synthèse des coûts du projet ou de l'opération |
| tableau III | : coûts de mise en place |
| tableau IV | : coûts de fonctionnement et d'entretien |
| tableau V | : calcul des frais de personnel |
| tableau VI | : calcul des subventions sur achats d'intrants de production |

Les tableaux III à VI sont en fait des tableaux de support dont les totaux par année doivent être enregistrés au tableau synthétique II. Chacun des tableaux est accompagné d'un ensemble de notes explicatives (infra, troisième partie).

(1) Ce rapport intitulé Les charges récurrentes des programmes de développement des pays sahéliens: analyse et recommandations, peut être obtenu auprès du Club du Sahel (O.C.D.E., 2 rue André-Pascal, Paris, cédex 16, 75775 France).

4. Aux fins du présent Guide les **charges récurrentes** sont constituées de prestations à caractère répétitif déterminées par le fonctionnement et l'entretien des projets et opérations de développement. Les coûts récurrents correspondants n'entraînent pas nécessairement des dépenses dans la mesure où l'on peut faire face à certaines de ces prestations au moyen de contributions en nature, telle que la participation des paysans à l'entretien des puits et des petits ouvrages d'irrigation. S'il y a dépenses, celles-ci seront considérées quelle que soit la source de financement (l'administration centrale, les fonds spéciaux, l'aide extérieure, etc.).

Le responsable appelé à remplir les tableaux pour un projet ou une opération pourra vouloir distinguer au sein de ce projet ou opération des activités distinctes: par exemple, dans le cas d'un projet de développement rural intégré, la vulgarisation agricole, l'irrigation, la commercialisation, l'alphabétisation, etc. A ce titre, il aura intérêt à remplir les tableaux III à VI par activité.

5. Finalement, l'information enregistrée dans les 6 tableaux pourra être utilisée pour compléter d'une manière utile celle relative aux coûts des projets et opérations, que requièrent les dossiers de présentation et d'évaluation tels que conçus par les États concernés et les agences étrangères de financement. Rappelons ici que le CILSS et le Club du Sahel ont en 1980 élaboré à l'usage des États un Dossier de présentation de projet (Sahel D(80)33).

Tout commentaire ou demande d'information
relativement au Guide peut être adressé à

O.C.D.E. - Club du Sahel,

2, rue André-Pascal,

Paris, Cédex 16, 75775 France.

ou au

Secrétariat Exécutif du CILSS,

B.P. 7049,

Ouagadougou, Haute-Volta.

Il est recommandé que ce Guide pratique soit utilisé en parallèle avec le DOSSIER DE PRÉSENTATION DE PROJET - Sahel D(80) 33 - élaboré par les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel.

DEUXIÈME PARTIE:
LES TABLEAUX

Tableau I : Description du projet ou de l'opération

Page 1 de 3

1.1 N° de référence :	1.2 Désignation du projet ou opération :	
1.3 Pays :	1.4 Région :	1.5 Secteur d'intervention :
1.6 Ministère, département ou organisme responsable :		
1.7 Objectifs du projet ou de l'opération :	<p>1.7.1 Objectif 1 : <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration de l'accès à l'énergie et à l'eau potable dans les zones rurales et urbaines.</p> <p>1.7.2 Objectif 2 : <input checked="" type="checkbox"/> Développement durable et résilience des communautés.</p>	
1.8 Principales caractéristiques du projet ou de l'opération :	<p>1.8.1 Type : Projet de développement durable.</p> <p>1.8.2 Financement : Financé par le gouvernement et les partenaires locaux.</p> <p>1.8.3 Durée : 5 ans (2024-2029).</p>	

Tableau I (suite)

1.9 Date de démarrage :	1.10 a. Durée de mise en place :
	b. Nombre d'années de vie utile du projet ou de l'opération après la période de mise en place :
<p>(cocher la case appropriée : X)</p>	
1.11 a. il s'agit d'un projet nouveau : <input type="checkbox"/>	
b. il s'agit de la continuation d'une opération existante : <input type="checkbox"/>	
<p>1.12 Y a-t-il une documentation disponible ?</p>	
<p>Si oui, indiquez les références principales (auteur, titre, date, lieu) :</p>	
1.
2.
3.
4.
5.

Tableau I (suite)

1.13 Bailleurs de fonds étrangers impliqués, contactés ou envisagés :																																				
1.	2.	3.	4.	5.																																
1.14 Dans le cas où il y a déjà un engagement des bailleurs de fonds étrangers, précisez :																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nom du bailleur</th> <th rowspan="2">Date de la convention de financement</th> <th rowspan="2">No d'identification de la convention</th> <th colspan="2">Montant des engagements en devises (quelle monnaie ?)</th> </tr> <tr> <th>dons</th> <th>prêts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Nom du bailleur	Date de la convention de financement	No d'identification de la convention	Montant des engagements en devises (quelle monnaie ?)		dons	prêts	1.					2.					3.					4.					5.				
Nom du bailleur	Date de la convention de financement	No d'identification de la convention	Montant des engagements en devises (quelle monnaie ?)																																	
			dons	prêts																																
1.																																				
2.																																				
3.																																				
4.																																				
5.																																				
1.15 Commentaires :																																				
1.16 Dossier établi par : (signature)																																				

Tableau II - Synthèse des coûts du projet ou de l'opération (en unité monétaire du pays)

2.1 Années	2.2 (*) Coûts de mise en place	2.3 (**) Coûts de fonctionnement et d'entretien	2.4 (***) Subvention sur achats d'intrants de production	2.5 Total des coûts (2.2 + 2.3 + 2.4)	Page 1 de 2
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

(*) : Voir tableau III

(**) : Voir tableau IV

(***) : Voir tableau VI

Tableau II (suite)

2.6 a. S'agit-il de coûts observés ou prévus ? (cochez la case appropriée : X)

b. Sont-ils à prix courants ou à prix constants ?

c. S'ils sont à prix constants, quelle est l'année de base qui a été retenue ? 19 _____

d. Dans le **seul cas où il s'agit de coûts prévus et à prix courants** quel(s) taux d'inflation a (ont) été retenu(s) dans la mise à prix courants ?

(dans les autres cas, ignorez la sous-question 2.6 d)

2.7 Commentaires :

Tableau III - Coûts de mise en place (en unité monétaire du pays)

Page 1 de 2

Années	3.1	3.2 Formation brute de capital fixe	3.3 Assistance technique	3.4 Formation de personnel localement et à l'étranger	3.5 Autres coûts de mise en place y compris la participation des populations	3.6(*) Total des coûts de mise en place (3.2 + 3.3 + 3.4 + 3.5)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

(*) Inscrire les chiffres de la colonne 3.6 à la colonne 2.2 du tableau II

Tableau III (suite)

3.7 Ventiler en pourcentages (%) les modes de financement des différentes composantes des coûts de mise en place

	3.7.a Budget de l'Etat d'équipement	3.7.b de fonctionnement	3.7.c Fonds spéciaux nationaux	3.7.d Dons et prêts étrangers	Autres	Total (*)
<i>i</i> Formation brute de capital fixe						100%
<i>ii</i> Assistance technique						100%
<i>iii</i> Formation de personnel						100%
<i>iv</i> Autres						100%

3.9 Commentaires :

(*) Note : la sommation des éléments de chacune des lignes (i, ii, iii, iv, v) doit être égale à 100%.

Tableau VI - Coûts de fonctionnement et d'entretien (en unité monétaire du pays)

Tableau IV (suite)

Page 2 de 3

Catégories	Années									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Poste.....										
(dont importations en %)										
Poste.....										
(dont importations en %)										
Sous-total 4.1										

4.2 Frais de personnel

- a) personnel local^(*)
- b) personnel étranger
- c) formation du personnel

Sous-total 4.2**4.3 Coût d'amortissement de l'équipement****Sous-total 4.3****4.4^(**) Total =**
 $4.1 + 4.2 + 4.3$ ^(*) Voir tableau V.^(**) Inscrire les chiffres de la ligne 4.4 dans la colonne 2.3 du tableau II

Tableau IV (suite)

4.5 Ventiler en pourcentages (%) les modes de financement des différentes composantes des coûts de fonctionnement et d'entretien pour une année-type de fonctionnement.							Total(*)		
	4.5.a Budget de l'Etat	4.5.b Fonds spéciaux nationaux	4.5.c Recettes de vente	4.5.d Redevances et droits d'usage	4.5.e Prêts et dons étrangers	4.5.f Autres	4.5.g Non prévu		
<i>i</i> Achats de biens et services								100%	
<i>ii</i> Frais de personnel local (**)								100%	
<i>iii</i> Frais de personnel étranger								100%	
<i>iv</i> Coûts d'amortissement de l'équipement								100%	
4.6 Commentaires :									

(*) La sommation des éléments de chacune des lignes (i, ii, iii, iv) doit être égale à 100%.

(**) Incluant la formation du personnel.

**Tableau V – Calcul des frais de personnel pour une année
– type de fonctionnement (en unité monétaire du pays)**

5.1 Personnel à plein temps rémunéré par l'administration	5.4 Durée d'emploi(*)	5.5 Nombre de personnes	5.6 Coût par personne et par unité de temps	5.7 Coût total (5.4 x 5.5 x 5.6)
Sous-total 5.1				
5.2 Personnel à temps partiel (saisonnier) rémunéré par l'administration				
Sous-total 5.2				
5.3 Personnel bénévole				
Sous-total 5.3				
Total (5.1 + 5.2 + 5.3)				
5.8 Commentaires :				

(*) Si inférieur à un (1) an préciser le nombre de jour, semaines ou mois par an.

Tableau VI - Subventions sur achats d'intrants de production (en unité monétaire du pays)

Page 1 de 2

Intrants	No	NOM	Années							
			1	2	3	4	5	6	7	8
6.1	6.1	Prix d'achat non subventionné								
6.2	6.2	Prix d'achat subventionné								
6.3	6.3	Subvention par unité (1)								
6.4	6.4	Quantité utilisée								
6.5	6.5	Subvention totale sur intrant (2)								
Intrants	No	NOM	Années							
			1	2	3	4	5	6	7	8
6.1	6.1	Prix d'achat non subventionné								
6.2	6.2	Prix d'achat subventionné								
6.3	6.3	Subvention par unité (1)								
6.4	6.4	Quantité utilisée								
6.5	6.5	Subvention totale sur intrant (2)								
Intrants	No	NOM	Années							
			1	2	3	4	5	6	7	8
6.1	6.1	Prix d'achat non subventionné								
6.2	6.2	Prix d'achat subventionné								
6.3	6.3	Subvention par unité (1)								
6.4	6.4	Quantité utilisée								
6.5	6.5	Subvention totale sur intrant (2)								

Notes : (1) 6.1 moins 6.2 ---- (2) 6.3 multiplié par 6.4 ----

COMPLÉTER AU VERSO →

Tableau VI - Subventions sur achats d'intrants de production (en unité monétaire du pays)

Page 2 de 2

Intrants		Années								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
No	NOM									
6.1	Prix d'achat non subventionné									
6.2	Prix d'achat subventionné									
6.3	Subvention par unité (1)									
6.4	Quantité utilisée									
6.5	Subvention totale sur intrant (2)									
No	NOM									
6.1	Prix d'achat non subventionné									
6.2	Prix d'achat subventionné									
6.3	Subvention par unité (1)									
6.4	Quantité utilisée									
6.5	Subvention totale sur intrant (2)									
Total des 6.5*										
6.6 Commentaires										

Notes : (1) 6.1 moins 6.2 --- (2) 6.3 multiplié par 6.4 --- (*) Inscrire les chiffres de la ligne 6.5 (Total) dans la colonne 2.4 du Tableau II

TROISIÈME PARTIE:
NOTES EXPLICATIVES

NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AU TABLEAU I

- 1.1 Il s'agit du no de référence utilisé par l'administration du pays où le projet ou opération est mis en place.
- 1.2 Utiliser la désignation usuelle du projet ou opération; ex: opération de pêche Mopti.
- 1.4 Région administrative (ex.: Département de Dosso) ou géographique (ex.: région sud-ouest).
- 1.5 Préciser s'il s'agit principalement de:
 - a. cultures sèches
 - b. cultures irriguées
 - c. élevage
 - d. hydraulique rurale
 - e. pêche
 - f. sylviculture
 - g. infrastructure des transports
 - h. éducation
 - i. santé
 - j. infrastructure urbaine
 - k. autre (préciser)
- 1.7 Détailler les objectifs (ex.: dans le cas d'un projet forestier, fourniture de bois de chauffe et lutte contre la désertification). Quantifier, si possible (ex.: atteindre 3 tonnes de riz paddy/ha/an en culture simple; vacciner 45 000 têtes de bétail en un an).
- 1.8 Détailler brièvement les procédés techniques et humains qui seront ou sont mis en oeuvre pour la réalisation du projet ou opération et le type de ressources qui sera ou est utilisé.
- 1.9 La date de démarrage est celle qui correspond au début des travaux de mise en place (d'investissement, de construction).

- 1.10 b. On peut considérer que la vie utile du projet ou de l'opération se termine au moment où ce dernier demande une réhabilitation majeure.
- 1.11 S'il s'agit d'un projet de réhabilitation, cocher b.
- 1.13 Il s'agit des bailleurs de fonds étrangers publics (multilatéraux et bilatéraux) et privés (y compris les organisations non gouvernementales). Ne vous bornez pas à donner le pays d'origine des fonds (ex.: France) mais identifiez, si possible, l'organisme de financement concerné (ex.: dans le cas de la France, C.C.C.E., FAC).
- 1.14 Il y a engagement du bailleur de fonds étranger s'il existe une convention de financement signée par les deux parties.
- 1.15 Faire tous commentaires sur la description générale du projet ou de l'opération, que vous considérez comme pertinents et que vous n'auriez pas pu intégrer aux postes 1.1 à 1.14.
- 1.16 Non, prénom, titre ou qualité, adresse de bureau, no de téléphone.

NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AU TABLEAU II

- 2.2 Avant de remplir 2.2, compléter le tableau III qui donne le détail des coûts de mise en place.
- 2.3 Avant de remplir 2.3, compléter le tableau IV qui donne le détail des coûts de fonctionnement et d'entretien.
- 2.4 Avant de remplir 2.4, compléter le tableau VI qui donne le détail des subventions sur achats d'intrants de production.
- 2.6 A 2.6.b, le taux d'inflation est l'accroissement annuel moyen des prix qui a été retenu dans le dossier du projet ou de l'opération. Préciser si des taux d'inflation différents ont été retenus pour les différents intrants du projet: ex.: biens et services locaux, biens et services importés. La(les) réponse(s) doit/doivent être libellée(s) en %.
- 2.7 Faire tous commentaires sur les éléments du tableau II que vous considérez comme pertinents et que vous n'auriez pas pu intégrer aux postes 2.1 à 2.6.

NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AU TABLEAU III

- 3.2 La formation brute de capital fixe comprend la valeur des constructions mises en place par le projet ou l'opération ainsi que les achats d'équipement, de machines et de véhicules occasionnés par le projet ou l'opération.
- 3.3 Il s'agit du coût de l'assistance technique, c'est-à-dire y compris les indemnités de logement et autres, à la charge de l'administration nationale.
- 3.4 Il s'agit des coûts de formation dans le pays du personnel appelé à faire fonctionner le projet (enseignants, agents de santé, personnel d'entretien, encadreurs ruraux, ...) et des coûts éventuels de formation de ce personnel à l'étranger (bourses d'études, frais de stage).
- 3.5 On comptabilisera ici les achats de biens et services ainsi que les paiements de salaires liés à la mise en place du projet autres que ceux comptabilisés aux postes 3.2, 3.3 et 3.4.

Attention: les coûts enregistrés aux postes 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5 doivent être comptabilisés au prix utilisateur (ou prix acheteur), c'est-à-dire tous droits, taxes et marges de transport et de commercialisation inclus.

- 3.7 La ventilation demandée au sous-tableau 3.7 s'applique aux coûts de mise en place sommés sur la période de mise en place.
- 3.7a Dans les coûts de mise en place financés sur le budget de fonctionnement de l'État, on peut trouver les salaires des ingénieurs des travaux publics affectés à la construction des infrastructures, les indemnités versées par l'État aux assistants techniques, etc.
- 3.7b Par exemple: fonds routier, fonds forestier, etc. Si le fonds spécial a en plus des ressources financières locales (comme les recettes fiscales réservées) un financement étranger, comptabiliser ce dernier dans 3.7.c.
- 3.8 Faire tous commentaires que vous considérez comme pertinents sur les postes 3.1 à 3.7.

NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AU TABLEAU IV

Les coûts enregistrés au tableau IV correspondent à tous les coûts nécessaires au bon fonctionnement du projet ou opération et à l'entretien adéquat de ses infrastructures et équipements quel que soit l'exécutant des tâches (administration, bénéficiaires du projet ou opération, entreprises privées ou publiques). Exclut:

- i. le coût d'entretien des ouvrages et de l'équipement dont sont propriétaires les bénéficiaires du projet ou opération indépendamment de l'existence de celui-ci (petit équipement agricole possédé à titre individuel, logements familiaux pré-existant au projet, etc.).
- ii. les coûts afférant aux tâches directement productives (travaux cultureaux, garde du troupeau, etc.) et, en conséquence, les achats des intrants de production directement utilisés par les producteurs;
- iii. le service de la dette due au titre des emprunts.

Inclut la valeur imputée du temps consacré bénévolement par les bénéficiaires du projet ou opération au fonctionnement et à l'entretien: curage des canaux tertiaires du réseau d'irrigation par les paysans, surveillance des puits par les villageois, etc. (voir tableau IV, poste 4.5.f et tableau V, poste 5.3).

Le tableau IV retient la période de 10 ans, cette période commençant à l'année 1 du projet du tableau II. En effet, certains projets engendrent des coûts de fonctionnement dès la 1ère année: programmes de vaccination, distribution d'aliments dans les écoles. D'autres projets constitués par la mise en place de petites unités de même nature (forages hydrauliques, par exemple) peuvent simultanément engendrer des coûts de mise en place, comptabilisés au tableau III (la construction de nouveaux forages) et des coûts d'entretien à comptabiliser au tableau IV (l'entretien des premiers forages construits).

La personne chargée de remplir le tableau IV constatera, dans beaucoup de cas, qu'après une année donnée (par exemple l'année 7) les coûts de fonctionnement et d'entretien restent constants, en termes réels, d'une année à l'autre. Il suffira alors d'arrêter l'exercice à l'année pertinente (année 7, ici).

- 4.1 Les achats de biens et services doivent être comptabilisés à leur prix utilisateur (ou prix acheteur), c'est-à-dire tous droits, taxes et marges de transport et de commercialisation inclus. Les services, dont il s'agit, sont des services achetés à des entreprises pour la réalisation hors régie de tâches de fonctionnement et d'entretien.
- 4.2.a Pour le calcul des frais de personnel local, il est demandé de remplir pour une année-type de fonctionnement le tableau V donné ci-après.
- 4.2.b Il s'agit du coût du personnel étranger (indemnités incluses) employé dans le fonctionnement et l'entretien du projet (médecins, ingénieurs, professeurs, etc.).
- 4.2.c Il s'agit du coût relié à la formation du personnel qui participe directement à la réalisation de l'objet du projet.
- 4.3 Remplir ici uniquement la ligne "sous-total 4.3". Le coût de remplacement de l'équipement ne porte que sur les machines et véhicules nécessaires au fonctionnement et à l'entretien, à l'exclusion des infrastructures (grosses constructions dont la durée de vie économique est très longue). Si on travaille à prix constants, ce coût est égal, pour un type donné de machine, à sa valeur d'achat divisée par son nombre d'années d'utilisation dans le projet ou opération.
- 4.5.b Voir remarque relative au poste 3.7.b.
- 4.5.c Ne s'applique qu'aux projets et opérations directement productifs: vente de bois de chauffe, de riz, etc.
- 4.5.d Taxes d'eau, taxe d'abattage, etc.
- 4.5.f Inclut la valeur imputée du temps consacré bénévolement par les bénéficiaires du projet au fonctionnement et à l'entretien (voir tableau V, poste 5.3).
- 4.5.g Correspond au pourcentage des coûts de fonctionnement et d'entretien nécessaires qui n'a pas de financement (dans beaucoup de cas, cela sera 100% pour les coûts de remplacement de l'équipement).
- 4.6 Faire tous commentaires que vous jugez pertinents sur les postes 4.1 à 4.5.

NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AU TABLEAU V

- 5.1 A détailler. Par exemple, dans le cas du Niger, catégories A, B, C, D et auxiliaires.
- 5.2 A détailler.
- 5.3 Il s'agit des bénéficiaires directs du projet ou opération réalisant des tâches bénévoles de fonctionnement et d'entretien.
- 5.6 Le coût unitaire (par personne et par unité de temps) comprend, dans le cas du personnel rémunéré par l'administration (centrale ou de l'opération):
- i. le salaire brut;
 - ii. les cotisations sociales payées par l'employeur;
 - iii. les avantages et primes en espèces payés par l'employeur (prime d'éloignement, indemnités de transports et logement, etc.);
 - iv. la valeur imputée des avantages en nature accordés par l'employeur (logement et nourriture gratuits, etc.).

Dans le cas du personnel bénévole, comptabiliser le coût unitaire au salaire brut de la catégorie de personnel la moins qualifiée rémunérée par l'administration (dans le cas du Niger, les auxiliaires).

- 5.8 Faire tous commentaires sur les postes 5.1 à 5.7 que vous jugez pertinents.

NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AU TABLEAU VI

Le tableau VI ne s'applique qu'aux intrants (biens courants et services) utilisés dans les activités de production des secteurs directement productifs (agriculture, élevage, sylviculture, pêche) et dans la mesure où ces intrants sont vendus aux bénéficiaires du projet à un prix inférieur au prix d'achat tel qu'exigé des acheteurs extérieurs au projet ou opération.

Parmi les intrants les plus fréquemment fournis à un prix subventionné, on trouvera les semences, l'eau, l'électricité, les produits de traitement agricole, les produits pétroliers.

- 6.1 Le prix d'achat non subventionné est le prix d'achat tous droits, taxes et marges de transport et de commercialisation inclus, tel qu'exigé des acheteurs extérieurs au projet. S'il existe un prix d'achat non subventionné officiel et un prix correspondant de marché libre ou parallèle, retenir le prix officiel.
- 6.2 Le prix d'achat subventionné est le prix exigé du bénéficiaire du projet. Il est nul si l'intrant est fourni à titre gratuit.
- 6.3 Égal à 6.1 moins 6.2. Si l'intrant est fourni à titre gratuit, 6.3 est donc égal à 6.1.
- 6.5 Égal à 6.3 multiplié par 6.4.
- 6.6 Faire tous commentaires sur les postes 6.1 à 6.5 que vous considérez comme pertinents.